

Tableau 4 : Demande d'éducation

	1994/1995	1995/1996	1996/1997
Population d'âge scolaire au primaire (6-11 ans)	165299	168578	171348
Population d'âge scolaire au secondaire (12-18 ans)	160496	166919	173488
Population d'âge scolaire totale (6-18 ans)	325795	335497	344836

Source : idem

Tableau 5 : taux de participation

		1994/1995	1995/1996	1996/1997
Taux brut de scolarisation global (TBSG)	Garçons	99,61	100,92	101,79
	Filles	92,68	95,59	95,77
	Ensemble	96,11	98,23	98,69
Taux brut de scolarisation du primaire	Garçons	151,42	150,51	151,79
	Filles	147,83	146,93	147,30
	Ensemble	149,62	148,71	149,50
Taux brut de scolarisation du secondaire	Garçons	45,56	50,43	52,29
	Filles	41,07	44,16	44,80
	Ensemble		47,25	48,51
Taux net de scolarisation du primaire	Garçons			96,28
	Filles			93,41
	Ensemble			94,84

Source : idem

S'agissant du pré-primaire, il est bon d'indiquer que l'enseignement pré-primaire public est encore à l'état embryonnaire et n'est pas généralisé sur tout le territoire national. Les écoles pré-primaires ne sont présentées

que dans les milieux urbains eux-mêmes encore inégalement desservis. Cette faiblesse est compensée par les initiatives privées qui malheureusement échappent majoritairement au contrôle du Ministère de l'Education Nationale.

Dans le cadre de la participation à l'éducation, il est bon d'indiquer que bien qu'il n'existe pas encore d'écoles spécialement conçues pour le pré-primaire, la population des 3-5 ans scolarisée par le Ministère de l'Education Nationale au cours des deux dernières années s'est accrue de 743 pensionnaires, passant de 1222 à 1965. Dans le même temps, la capacité d'accueil a augmenté de 4 salles de classes. Ce degré d'enseignement, ainsi que nous avons eu à le dire plus haut, est encore majoritairement contrôlé par le privé qui, l'année scolaire 2000/2001, 3542 enfants pour la seule commune de Libreville.

Quant au personnel enseignant, il est composé de 71 instituteurs principaux, 5 instituteurs adjoints, 29 agents techniques d'éducation préscolaire et 1 aide éducateur. On note également la présence de 58 éducateurs stagiaires et de 9 élèves éducateurs qui ne sont malheureusement présents dans les classes que pendant la durée de leur stage. Tout ce personnel est encadré par 6 inspecteurs du pré-primaire et 13 conseillers pédagogiques.

Enfin, il est regrettable que l'enseignement technique et professionnel soit si peu fréquenté comme l'atteste le tableau 6.

Tableau 6 : participation dans l'enseignement technique et professionnel

	1988/1989	1994/1995	1995/1996	1996/
% des inscrits dans l'enseignement général	76,91	91,54	90,33	91,96
% des inscrits dans l'enseignement technologique	20,87	8,05	9,05	4,21
% des inscrits dans l'enseignement général		0,33	0,53	3,74
% des inscrits dans l'enseignement général	2,22	0,08	0,09	0,09
% des inscrits dans l'enseignement général	100	100	100	100

Source : idem

Cette situation observée dans les enseignements techniques et professionnels perdure depuis 1994/1995 autour de 9 % de taux de participation.

2° L'équité

Il n'est sans doute pas inutile de rappeler que le Gabon dispose d'un indice de développement humain estimé à 0,57 en 1995 ; ce qui situe le pays très en retrait pour ce qui concerne le développement quantitatif de son système scolaire par référence à son niveau PIB par tête (rang du Gabon respectif de 120 pour l'IDH et de 94 pour le PIB par tête calculé par le programme des Nations Unies pour le développement). Tous les degrés d'enseignement, à commencer par l'enseignement primaire, sont concernés.¹

Dans une perspective de politique éducative, les résultats des analyses effectuées peuvent être lus sous plusieurs angles. On peut notamment se demander dans quelle mesure les difficultés globales rencontrées dans le fonctionnement du système éducatif viennent d'une insuffisance de financement public et/ou de la façon dont les ressources publiques sont utilisées. Il est bien sûr toujours difficile de suggérer de manière convaincante que des ressources publiques additionnelles seraient inutiles ; il est par contre possible d'identifier sans ambiguïté des domaines dans lesquels des progrès pourraient être réalisés pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources effectivement disponibles.

En effet, on observe un manque de cohérence relativement notable dans l'utilisation des ressources financières : par exemple, on notera que, pour un même nombre d'élèves, deux établissements disposeront d'un effectif enseignant très différent ou de ressources financières très inégales.

De plus, il apparaît qu'il n'est pas possible d'établir objectivement une relation pertinente entre les ressources financières allouées à un établissement scolaire et les performances, en termes d'acquis cognitifs, réalisées par les élèves.

Par ailleurs, compte tenu de la très grande influence de l'usage du manuel scolaire par l'élève sur ses acquisitions, et au regard du coût de ce support didactique, il est certainement impératif qu'il soit procédé à sa réelle démocratisation pour le rendre accessible à un plus grand nombre possible.

¹ MINGAT et SOUCHOT : Etude sur l'enseignement primaire au Gabon. 2000.

C'est, de toute évidence, ce que le Gouvernement a voulu palier en instaurant la gratuité du manuel scolaire depuis l'année écoulée ; notamment en ce qui concerne la lecture à l'école primaire, là où son absence est le plus préjudiciable à la maîtrise des instruments d'acquisition des savoirs.

IV- LA QUALITE ET LA PERTINENCE DE L'ENSEIGNEMENT

Une analyse de quelques indicateurs démontre à suffisance que le rendement interne du système éducatif gabonais se caractérise par des performances très moyennes. En effet, qu'il s'agisse du ratio moyen entrée/sortie de 3.5, soit 3.6 pour les garçons et 3.4 pour les filles ; qu'il s'agisse du coefficient d'efficacité moyen : 28.5 dont 29.6 pour les filles, tout tend à corroborer cette assertion de départ. De fait, le coût de formation moyen d'un élève atteint 250% du coût normal.

Cette situation est assez bien illustrée par les tableaux A; A'; A'' suivants :

Tableau A : Enseignement secondaire (pourcentage de redoublants)

Année d'études		88/89	94/95	95/96	96/97
6 ^e	Garçons	30,58	21,55	19,75	23,87
	Filles	30,58	24,18	21,13	25,87
	Ensemble	30,58	22,86	20,45	24,86
5 ^e	Garçons	32,88	22,73	20,39	23,00
	Filles	32,88	25,44	21,52	26,89
	Ensemble	32,88	24,01	20,96	24,88
4 ^e	Garçons	28,35	23,19	21,60	21,79
	Filles	28,35	27,03	22,75	25,32
	Ensemble	28,35	24,98	22,16	23,47
3 ^e	Garçons	30,61	24,33	22,60	25,98
	Filles	30,61	28,43	24,68	27,33
	Ensemble	30,61	26,16	23,57	26,60
2 nd	Garçons		27,28	25,20	24,60
	Filles		23,99	26,88	21,61
	Ensemble		25,87	25,97	23,27
1 ^{er}	Garçons		28,89	28,51	24,95
	Filles		27,17	28,00	25,94
	Ensemble		28,19	28,27	25,40
Tle	Garçons		40,04	31,39	30,64
	Filles		39,62	36,04	32,72
	Ensemble		39,86	33,45	31,53
Total	Garçons	30,77	24,88	22,41	24,20
	Filles	30,63	26,52	23,61	26,20
	Ensemble	30,71	25,64	23,00	25,15

Tableau A' : Enseignement Primaire taux de flux

Année d'études		Taux de promotion			Taux de redoublement			Taux d'abandon		
		87/88	94/95	95/96	87/88	94/95	95/96	87/88	94/95	95/96
CP1	Garçons	42,99	41,27	41,92	44,64	45,41	44,64	12,37	13,32	13,44
	Filles	45,11	43,00	43,87	44,21	44,26	43,14	10,67	12,74	12,98
	Ensemble	44,03	42,11	42,87	44,43	44,85	43,91	11,54	13,04	13,22
CP2	Garçons	67,69	67,15	67,91	32,94	33,34	34,94	-0,63	-0,49	-2,85
	Filles	70,15	69,21	72,17	31,82	31,42	32,75	-1,97	-0,63	-4,92
	Ensemble	68,91	68,17	70,00	32,39	32,39	33,86	-1,29	-0,56	-3,86
CE1	Garçons	58,15	51,50	53,97	35,20	37,35	38,47	6,65	11,15	7,56
	Filles	56,26	54,98	56,05	35,21	36,14	36,07	8,54	8,88	7,88
	Ensemble	57,21	53,23	55,00	35,20	36,75	37,27	7,59	10,02	7,72
CE2	Garçons	73,77	68,78	70,20	23,71	27,01	26,16	2,52	4,21	3,64
	Filles	73,36	67,84	68,34	23,44	27,23	26,01	3,20	4,93	5,65
	Ensemble	73,57	68,30	69,25	23,57	27,12	26,08	2,86	4,57	4,67
CM1	Garçons	92,43	62,05	63,43	23,40	30,05	30,04	-15,83	7,90	6,53
	Filles	91,71	61,56	62,65	23,91	29,18	29,53	-15,62	9,26	7,83
	Ensemble	92,08	61,80	63,03	23,65	29,61	29,78	-15,73	8,59	7,18
CM2	Garçons	42,11	65,95	68,13	21,95	29,35	28,41	35,94	4,70	3,45
	Filles	39,64	67,35	65,06	20,62	28,54	27,95	39,74	4,11	6,99
	Ensemble	40,91	66,65	66,59	21,31	28,95	28,18	37,78	4,41	5,23

Tableau A'' : Pourcentages de réussite aux examens et concours

Indicateurs	1988	1995	1996
CEP	63,89		
Entrée en 6 ^e	37,64	29,09	31,29
BEPC	34,76	38,39	47,83
BAC		36,17	33,06

L'ensemble de ces données montre la faiblesse de la qualité et de la pertinence de l'enseignement en République Gabonaise. A cet effet, il est bon de mentionner qu'un apprentissage de qualité dépend d'un certain nombre de facteurs variables selon les réalités du milieu. Les capacités personnelles de l'apprenant, son état de santé, sa condition de vie, le niveau d'éducation des parents agissent sur sa réussite. Il en est de même du milieu scolaire qui doit posséder des infrastructures adaptées.

La capacité des personnels influe aussi sur l'efficacité du système. Enfin un partenariat dynamique entre les membres de la communauté éducative favorise de réelles conditions d'apprentissage. C'est à ces tâches entre autres que la société doit participer pour enclencher le processus de changement de l'éducation.

V- LA PARTICIPATION DE LA POPULATION AU PROCESSUS DE CHANGEMENT DE L'EDUCATION.

La conférence de Jomtien a marqué une étape déterminante dans la reconnaissance de la demande éducative. La revendication du droit à l'éducation exprimée avec force dans toutes les régions du monde se présente comme une exigence de justice et d'équité. Aussi l'Etat et les collectivités locales ont-ils été contraints de revoir leur monde d'intervention pour prendre en compte les phénomènes de libéralisation et d'affirmation de la société civile.

Le processus de libéralisation exprime la volonté de faire prévaloir une logique de l'offre et de la demande. A ce titre, on assiste à une plus grande ouverture du « marché éducatif » à de nouveaux partenaires et à de nouvelles sources de financement, relevant principalement du secteur privé, tel que le stipule l'alinéa 19 de l'article premier de la loi fondamentale de la République Gabonaise qui permet à des personnes morales et physiques d'investir dans le secteur éducatif en fondant des établissements d'enseignement.

Ce qui, bien qu'empiétant sur le domaine privilégié de l'Etat, l'a du même coût soulagé dans ses efforts de constructions et de scolarisation pour répondre à une demande qui augmente en général bien plus rapidement que ne le peut l'offre publique d'éducation.

Cette approche a permis à l'enseignement Technique et Professionnel de se rapprocher davantage des opérateurs économiques, grâce un service de l'Administration centrale, créé exprès pour se charger des relations avec les opérateurs économiques.

L'initiation et la mise en œuvre d'une politique de coopération décentralisée a permis aussi de tisser des liens avec la religion Aquitaine et l'institut de formation des Maîtres de Valence (France).

Par ailleurs, il est bon de faire observer qu'au Gabon la dynamique partenariale s'organise autour des Associations des parents d'élèves, des Syndicats d'enseignants, des Fondateurs d'écoles privées, des Organisations non Gouvernementales, des Opérateurs Economiques et des « bailleurs de fonds internationaux ». Tous ces partenaires sont de manière générale associée aux réflexions menées par le Ministère dans le cadre de réformes importantes.

Il s'agit, notamment pour ce qui est des partenaires sociaux, des syndicats d'enseignants : Syndicat de l'Education Nationale (SENA), la Fédération des syndicats des Enseignants de l'Education Nationale (FESENA) et le syndicat Autonome des enseignants du Gabon (SAEG).

Mais il est bien entendu que cette nouvelle vision de la politique et du paysage éducatifs, imposée par les événements de l'histoire politique de ces dix dernières années invite à une réflexion perpétuelle.

DEUXIEME PARTIE: CONTENUS D'EDUCATION ET STRATEGIES D'APPRENTISSAGE POUR LE XXI^e SIECLE.

I- LES LECONS A TIRER DU PROCESSUS DE CHANGEMENT ET DE REFORMES DU SYSTEME EDUCATIF.

A- Les leçons

La première leçon à tirer est qu'il est désormais indispensable toutes les parties prenantes au système éducatif si l'on veut réaliser un travail satisfaisant et consensuel prenant en compte la diversité et la complexité du secteur.

Le deuxième leçon est qu'il serait plus que souhaitable que tous les intervenants du système d'éducation et de formation (enseignants, administrations, élèves, acteurs économiques et sociaux, administrations locales et parents d'élèves...) sachent et assument en responsables leurs rôles respectifs.

La troisième leçon à tirer de cette nouvelle donne est qu'il est nécessaire d'admettre que la transformation du système éducatif est un processus à la fois plus ou moins long, qui doit déboucher sur un nouveau consensus autour de la nature et du contenu de l'éducation, et complexe car il doit prendre en compte les antécédents réussis ou ratés de sa propre histoire.

La quatrième leçon à tirer est que le monde est en perpétuel mouvement, et que les nouvelles exigences que nous impose la modernité nous obligent à repenser les méthodes et à reformuler les contenus d'enseignement afin de les adapter aux besoins de plus en plus diversifiés et à une demande toujours plus exigeante.

C'est à ce prix qu'il sera possible de vivre ensemble et d'opérer ensemble les changements nécessaires à l'amélioration de notre système éducatif afin de le rendre plus compétitif et de le mettre au diapason de l'excellence du troisième millénaire.

Pourtant, durant la dernière décennie, il fut très difficile de construire ce partenariat tant les clivages énormes, les inégalités sociales et la paupérisation galopante avaient quasiment bloqué la machine. C'est pour sortir de cet enlisement qu'il est

apparu impérieux de forger un arsenal juridique prenant en compte les préoccupations des enseignants, des élèves et de les autres acteurs du systèmes éducatif.

C'est à cette fin que la réforme de l'Ecole Normale Supérieure a été initiée, que le système de rétribution des vacances des examens et concours a été revu, que la constitution des syndicats d'enseignants a été autorisée, que le système Turn-Over a été instauré, que la généralisation du pré-primaire a été mise en œuvre, qu'un plan national de lutte contre le redoublement a été mis en exécution.

Il est cependant évident que la seule prise de conscience de l'importance des enseignements reçus de l'analyse de la situation que nous avons évoquée plus haut ne suffit pas à résoudre tous les problèmes que nous serons, inévitablement, amenés à être confrontés, et aux nombreux défis que nous posera, sans doute, le XXI^e siècle. Ces défis et ces problèmes sont inévitables ; il convient donc de les identifier, de les hiérarchiser afin de leur trouver, méthodiquement, les solutions les mieux appropriés à leur résolution.

B- Les principaux problèmes et les défis du XXI^e siècle.

Le système éducatif gabonais a connu au cours de ces dernières années une forte expansion du niveau de l'enseignement primaire, en dépit de nombreuses difficultés. Cette impulsion doit être poursuivie et consolidée avec le souci de communiquer cette dynamique au pré-primaire et au secondaire. Toutefois, il est difficile d'occulter la faiblesse des taux de promotion et de rétention, les taux extrêmement préoccupants de redoublement et d'abandon, notamment dans les premières années du primaire; surtout lorsqu'on sait, par ailleurs, qu'à moins de cinq années d'études, l'individu retombe dans l'illettrisme ; l'inadéquation formation-emploi.

Cette situation, peu réjouissante au demeurant, doit inciter à redoubler d'efforts et à mettre en œuvre toutes les stratégies visant à atteindre l'excellence, passage obligé en ce siècle nouveau, dans le dessein clairement compris d'accéder à la maîtrise des progrès scientifiques et techniques, leviers du développement économique, social et culturel du pays.

Pour ce faire, il paraît recommandable de favoriser l'éducation permanente tout au long de la vie, facteur de cohésion et de paix sociales. Mais cela relance, naturellement, la question du financement de l'éducation de demain qui se pose avec de plus en plus d'acuité.

Il s'agit en définitive, sur la base d'une prise en compte sans état d'âme, de tous ces éléments, en vue de l'élaboration de contenus d'éducation nouveaux et de stratégies d'apprentissage qui sachent répondre aux attentes de ce XXI^e siècle commençant.

1° Contenus d'éducation et stratégies d'apprentissage pour le XXI^e siècle.

Devant l'accélération du cours de notre histoire, et eu égard aux nombreux besoins suscités par l'évolution rapide de la technologie et la nécessaire adaptation des économies, il devient impérieux et urgent de procéder à un « toilettage » du contenu de l'éducation dans le cadre de la mise en œuvre de stratégies d'apprentissage nouvelles pour le XXI^e siècle. A cet égard, une des premières urgences dont il faut non seulement avoir conscience, mais encore qu'il faut traiter, demeure le développement des programmes d'enseignement.

2° Développement des programmes d'enseignement.

Le processus menant à la prise de décision nécessaire au développement des programmes d'enseignement commence par des concertations et des consultations entre les différents partenaires du système éducatif. Ces étapes permettant d'échanger et d'intégrer tous les aspects utiles.

La décision d'élaboration du programme d'enseignement arrêtée, il convient de le planifier et de le concevoir en s'appuyant sur des hypothèses et des principes clairement exprimés et identifiés. Après quoi, des stratégies d'enseignement et d'apprentissage sont définies.

C- Le processus de prise de décision.

L'organe de prise de décision en la matière est la commission nationale des programmes. Elle est chargée de poursuivre une réflexion permanente et de proposer au gouvernement des mesures d'adaptation du système éducatif à l'évolution des connaissances, d'adaptation des enseignements, des programmes de formation, des méthodes et des champs de recherche pédagogique. La commission se prononce par avis et recommandations.

Elle est présidée par le Ministre de l'Education Nationale qui, par arrêté ministériel, en fixe les attributions, les modes d'organisation et de fonctionnement. Tous les organismes d'action, de contrôle et de recherche pédagogiques nationaux, en tête desquels se place l'Institut Pédagogique National qui est de surcroît l'organe technique de mise en œuvre des programmes, y sont représentés.

Par ailleurs, si l'Institut Pédagogique National dépend administrativement de la Direction Générale des Enseignements et de la Pédagogie, il a toutes

compétences pour définir les objectifs généraux et spécifiques, et pour déterminer les référentiels utiles à l'élaboration des programmes qui seront ensuite validés et proposés par le Ministre au Gouvernement qui en autorise l'exécution.

Il est toutefois bien entendu qu'en amont de cette disposition finale se trouve un travail technique fait par une équipe d'expert de l'Institut Pédagogique National et de personnes Es qualité.

1°- Conception et planification du programme d'enseignement.

Si l'élaboration des programmes est, comme nous venons de l'indiquer, une activité éminemment technique, il n'empêche qu'elle procède de la prise en compte rigoureuse des finalités et des objectifs généraux, ainsi que des orientations philosophiques que le politique donne à l'acte d'éducation, toute considération faite de l'environnement immédiat et lointain de l'apprenant et de l'enseignant, des réalités sociopolitiques et de la demande socio-économique, des apports des innovations et de la participation des communautés.

De fait, ces objectifs et ces finalités, ainsi que les missions majeures du Ministère de l'Education Nationale, sont globalement énoncés par la loi d'orientation de l'enseignement en République gabonaise, en ses articles 7,8 et 9, ainsi qu'il suit :

Article 7 : Le système éducatif a pour finalités :

- l'assimilation par les jeunes des valeurs intellectuelles, physiques, civiques, morales, spirituelles et universelles qui servent de fondement à la société et à l'éducation gabonaises ;
- le développement harmonieux de la personne en vue de son insertion dans la vie active ;
- la préparation de l'intégration de l'individu à la communauté nationale et l'épanouissement de ses aptitudes à contribuer au développement économique et social ;
- l'assimilation des valeurs positives propres à la culture nationale et de leurs formes d'expression, par les nouvelles générations ;
- la liaison étroite du système scolaire, de l'éducation permanente, et de l'éducation de la famille et de l'environnement social.
- l'adhésion des citoyens aux principes de la démocratie et de l'unité nationale ;

Article 8 : Le service public de l'Éducation Nationale a pour but :

- l'orientation de toutes les activités du service public dans l'intérêt prioritaire de l'enfant ;

- de faire acquérir par l'élève des connaissances, des attitudes et des aptitudes nécessaires pour prendre ses responsabilités et assumer la vie en société ;

- la diffusion d'une formation de qualité, constamment révisée et adaptée à l'évolution de l'environnement national et international, correspondant à un niveau élevé de parité, sur le plan international, des diplômes délivrés par le système scolaire ;

- le développement d'une école démocratique, assurant l'éducation à la citoyenneté, l'égalité des chances de tous et notamment des défavorisés et des handicapés ;

- le dialogue institué et permanent avec les partenaires de la communauté éducative, et notamment avec les représentants des enseignants, des parents et de la société civile ;

Article 9 : Le service public de l'Éducation Nationale a pour objectifs,

- d'assurer l'enseignement de l'éducation civique et des savoir-vivre ensemble dans les enseignements formels et non formels ;

- de rechercher une adéquation constante de l'enseignement scolaire avec les besoins du développement national ;

- de généraliser l'enseignement pré-primaire ;

- de mettre en place des structures de formation en nombre suffisant dans tous les domaines et de diversifier les filières de formation dans l'enseignement secondaire général et technique en vue de les adapter au tissu économique et social du pays ;

- de développer l'accessibilité et l'emploi des technologies nouvelles dans les établissements ;

- de développer chez l'apprenant l'esprit de curiosité et d'analyse, la créativité, le sens esthétique et artistique ;

- d'ouvrir à tous les élèves des paliers d'orientation vers des structures de formation professionnelle et technologique, en tenant compte de leurs aptitudes ;

- de susciter et de développer l'intérêt pour la pratique de l'éducation physique et du sport ;

- d'instituer un système individualisé d'éducation permanente ouvert et performant ;

- de favoriser les formes d'expression permettant la diffusion, l'emploi ou l'intégration comme discipline d'enseignement, dans le système scolaire, des langues nationales, support privilégié de la personnalité culturelle et de l'identité nationale ;

- de produire, au sein du système, un matériel didactique national conforme aux programmes en vigueur ;

- de mettre en œuvre la gestion d'une carte scolaire cohérente, fiable et performante.

Aussi, est-ce pour poursuivre tous ces buts que dans le processus de développement curriculaire, il a été tenu compte du programme d'Education en matière de population (E.M.P) qui illustre à la fois les problèmes d'interdisciplinarité et d'intégration des matières enseignées.

A ce sujet il a été réalisé une étude socioculturelle dont l'objectif était de mettre en exergue les connaissances, les attitudes et les pratiques relatives aux questions de population, particulièrement celles relevant des domaines de la sexualité, de la santé de la reproduction, de la vie familiale et de l'environnement.

La deuxième étape, porte sur l'identification des problèmes de population : ici l'analyse des résultats de l'étude socioculturelle réalisée par le programme IEC a permis d'identifier, d'une manière globale, les problèmes multiples et divers de la population gabonaise en relation avec la qualité de la vie.

La troisième étape consiste en la sélection et à l'organisation des contenus. Pour cela, les problèmes ont ensuite été convertis en contenus d'enseignement répartis par disciplines et par niveau en tenant compte des profils d'entrée et de sortie des élèves et de leur maturité psychologique.

La quatrième étape, s'intéresse à l'examen des programmes et des manuels scolaires, et à l'intégration des contenus : il s'est agi de voir dans quelle mesure les contenus sélectionnés étaient déjà abordés dans les programmes et les manuels existants, et de repérer les points d'insertion des nouveaux contenus.

La cinquième étape concerne l'élaboration des matériels didactiques. Destinés à soutenir les enseignements, un certain nombre de supports ont été conçus,

notamment les fiches pédagogiques, des cassettes audio et vidéos, un cahier d'activités de l'élève, un dossier d'information, etc.

La sixième étape est consacrée à la validation des curricula et des matériels didactiques. A cet effet, les supports pédagogiques conçus ont été soumis à l'appréciation de la communauté d'experts lors d'un atelier de validation qui a regroupé 55 personnes, dans le double objectif, d'une part, de s'assurer de la pertinence des outils conçus - c'est le contrôle de la qualité -, et d'autre part, d'impliquer d'ores et déjà la communauté gabonaise dans le projet EMP afin d'obtenir le consensus et, partant, de susciter l'adhésion de tous aux objectifs de l'EMP.

La septième étape consiste en la formation des enseignants expérimentateurs et de cent (100) encadreurs pédagogiques, à l'application de méthodes et de techniques d'enseignement-apprentissage en EMP, et à l'utilisation de supports didactiques.

La huitième étape porte sur la pré-expérimentation et sur l'expérimentation : une fois les outils pédagogiques conçus et les enseignants formés, il a fallu soumettre ces instruments à l'épreuve de l'expérimentation afin de s'assurer de leur pertinence et de leur applicabilité dans le contexte scolaire gabonais.

La neuvième étape enfin, est celle de l'évaluation de l'expérimentation. Les résultats ont en effet démontré que la structuration des curricula et l'utilisation de certains supports didactiques qui les accompagnent rendent la tâche de l'enseignant plus aisée.

Par ailleurs, les élèves sont apparus plus motivés que lors des séquences de cours traditionnelles. Ce changement est tributaire des stratégies d'enseignement et d'apprentissage préconisées par la nouvelle approche curriculaire. En effet, l'objectif de l'innovation pédagogique en EMP est d'instaurer une pédagogie qui éveille, et captive en même temps qu'elle met l'élève en action et en interaction avec son environnement, donne du sens au savoir et rapproche l'école des réalités vécues quotidiennement par les apprenants.

Le projet EPM, en intégrant l'éducation à la vie familiale dans les programmes scolaires, a su prendre en compte les notions de santé, d'éducation sexuelle, d'environnement et de famille. Une telle démarche a contribué au décloisonnement des disciplines, favorisant ainsi l'interdisciplinarité dont on a tant souhaité l'intégration dans les stratégies d'enseignement et d'apprentissage.

2° Stratégies d'enseignement et d'apprentissage.

La mise en œuvre des stratégies d'enseignement et d'apprentissage requiert une approche systémique et une hiérarchisation des actions à entreprendre dans le

souci d'établir un équilibre entre les savoirs scientifiques et les savoirs fondés sur les pratiques sociales du milieu.

En replaçant cette démarche dans le contexte de l'enseignement professionnel, il a fallu se référer aux objectifs généraux de la réforme de l'enseignement technique et professionnel qui sont de réduire le taux d'échec scolaire, de satisfaire les besoins de l'environnement socio-économique, de garantir une main-d'œuvre qualifiée et de former des professionnels polyvalents capables de s'adapter aux exigences des progrès technologiques. La première étape fut donc de déterminer des fils conducteurs pour les nouveaux programmes s'inspirant des textes et des échanges en comités pléniers. Ensuite, les techniciens ont proposé la compétence et la productivité dans le secteur d'activité choisi, l'adaptation aux changements technologiques, la polyvalence, le sens des responsabilités, l'entrepreneuriat, le savoir-penser, le savoir-communiquer, le savoir-interagir, le savoir-prendre des décisions et le savoir-résoudre des problèmes.

La conception et le choix de ces objectifs ont fait l'objet de tout une procédure méthodique fractionnée en plusieurs étapes :

Première étape : procéder, pour chaque métier, à une analyse de la situation de travail.

Deuxième étape : rédiger les orientations ou les buts de la formation projetée.

Troisième étape : identifier les diverses compétences à développer.

Quatrième étape : traduire les compétences en une liste de modules.

Cinquième étape : rédiger des fiches-programmes, des fiches d'évaluation et des fiches pédagogiques pour tous les modules : formation générale et formation spécialisée.

Sixième étape : proposer un nouveau régime pédagogique et un devis d'implantation.

Septième étape : procéder à la validation des programmes avant l'application.

Huitième étape : appliquer les programmes dans des établissements pilotes

Neuvième étape : assurer le suivi et l'évaluation des programmes en cours d'application.

Les six premières étapes des travaux de développement curriculaire, engagées depuis bientôt trois ans, sont en cours d'achèvement. Durant la première année, tous les conseillers pédagogiques de l'enseignement technique et professionnel

furent invités à participer activement à des sessions plénières bihebdomadaires qui avaient pour but de développer des compétences dans l'élaboration d'un programme de formation basé sur des compétences à faire acquérir par les élèves et organisées selon une approche modulaire.

La deuxième année surtout été consacrée à la rédaction des documents d'accompagnement des programmes : les fiches-modules, les fiches d'évaluation et les fiches pédagogiques.

La troisième année est consacrée au parachèvement du travail de finalisation et d'application des programmes, c'est-à-dire la rédaction d'un nouveau guide pédagogique, d'un plan de formation des formateurs et des administrateurs, et la confection d'outils didactiques et administratifs. Viennent ensuite la validation et la généralisation des innovations pédagogiques ainsi réalisées.

Or, l'une des grandes difficultés majeures liées à la validation et à l'application du programme est précisément d'obtenir un consensus sur le nouveau régime pédagogique et sur les textes d'application qui doivent accompagner les documents de programmation.

II- POLITIQUES ET INSTRUMENTS D'EVALUATION

D'une façon générale, l'évaluation des résultats est la base du système, elle se situe à deux niveaux : macro, celui du système, et pédagogique, celui des acquisitions des élèves.

Au niveau macro, l'Inspection générale de l'Education Nationale est investie de multiples missions dont les plus importantes sont :

- le contrôle de l'organisation et du fonctionnement des services, des établissements et des personnels du Ministère de l'Education Nationale, dans les domaines de la pédagogie, de l'administration, de la gestion financière et de la vie scolaire.

- la participation à la conception et à l'élaboration de la réglementation concrétisant les orientations adoptées par le gouvernement dans les domaines cités plus haut.

Pour ce faire, l'inspecteur Général de l'Education Nationale s'appuie sur la collaboration de services spécialisés ayant à sa tête un Chef d'Inspection. Il s'agit notamment :

- du service de l'évaluation du système éducatif.

- de l'Inspection du préscolaire ;

- de l'Inspection des enseignements et de la pédagogie du Premier Degré ;
- de l'Inspection du Second Degré Général ;
- de l'Inspection du Second Degré Technique ;
- de l'Inspection des administrations et des intendances scolaires.
- de l'Inspection de la vie scolaire ;

Chacune des ces Inspections a pour mission, dans le domaine de sa compétence, d'exécuter les instructions de l'Inspecteur Général relatives à la réalisation du programme annuel de l'Inspection Générale de l'Education Nationale ou des missions particulières définies par le ministre chargé de l'Education Nationale.

Les écarts observés entre les objectifs fixés et les résultats obtenus sont consignés par l'Inspection Générale et font l'objet de discussions donnant lieu aux réajustements utiles.

Au niveau pédagogique, il s'agit essentiellement des traditionnels diagnostics, sommations, formations, contrôles et certifications pratiqués par les enseignants tout au long de l'année, en fonction des niveaux d'études, et selon une fréquence que nous avons eu à mentionner plus haut.

C'est grâce à un exercice permanent de ces pratiques, à tous les niveaux concernés par l'évaluation que l'on peut raisonnablement envisager la détection, à temps, de lacunes et de proposer, lorsque cela s'impose, les remédiations et les adaptations nécessaires.

Le souci permanent de tout système éducatif dynamique est de se préoccuper de ce que l'homme puisse, à tout moment de son existence, actualiser ses savoirs, ses savoir-faire et ses compétences, dans le dessein d'être en mesure de satisfaire ses besoins personnels, de contribuer à l'embellissement de son environnement et au développement de sa société. Il importe dès lors de veiller au changement et à l'adaptation du contenu de l'éducation à lui donner.

A- Pourquoi?

La commission Delors considère, à juste titre, « qu'à la veille du XXI^e les missions assignées à l'éducation et les multiples formes qu'elle peut revêtir lui font englober, de l'enfance à la fin de la vie, toutes les démarches qui permettent à chaque personne d'accéder à une connaissance dynamique du monde, des autres et d'elle-même en combinant avec souplesse les quatre apprentissages fondamentaux »

1°/ apprendre à connaître ;

2°/ apprendre à faire ;

3°/ apprendre à vivre ensemble et apprendre à vivre avec les autres

4°/ apprendre à être

Ces considérations sont suffisamment éloquentes pour imposer aux systèmes éducatifs africains en général, et gabonais en particulier, un changement et une adaptation de leur contenu. Il paraît également utile de rappeler que l'éducation vise à installer et à développer des compétences adaptées aux sollicitations multiples qui jalonnent l'existence humaine, de même qu'elle intègre la nécessité d'un recyclage permanent pour actualiser les connaissances initiales pour s'adapter à un monde soumis à une évolution rapide des savoirs et des savoir-faire. A tous ces aspects, il y a lieu d'intégrer l'un des défis fondamentaux de l'éducation en Afrique qui demeure son ouverture au monde et à l'environnement immédiat.

Les différentes recommandations de la Décennie de l'Education en Afrique (1997-2006), de la conférence de Jomtien de 1990 et de la conférence de Harare de 1999 sur l'introduction des langues nationales dans tous les projets éducatifs, ainsi que les engagements y relatifs pris par les Etats sont autant d'éléments qui motivent la réforme des programmes.

B- Qui ?

Afin de répondre aux besoins nés des mutations profondes de ces dernières années, et dans le but de relever les principaux défis du moment, il appartient à la commission Nationale des programmes, ainsi que nous l'avons exprimé, d'engager le processus de modification et d'adaptation du contenu de l'Education.

Au Gabon, le champ couvert par cette refondation a été volontairement élargi. Il englobe aussi bien la recherche appliquée aux contenus que la recherche-action dans les disciplines classiques et nouvelles.

En outre, en plus des innovations pédagogiques telles que l'Education en Matière de Population, l'Education Environnementale et l'Education Artistique, il a été procédé à un réaménagement des horaires d'enseignement

Cependant, tout ce travail conceptuel aurait assurément été de nul effet si parallèlement des outils pédagogiques et des supports didactiques adaptés n'avaient été pensés et produits. C'est dans cet esprit que s'inscrit, pour le premier degré du moins, la production par l'IPN, en collaboration avec des éditeurs, des ONG et des organismes internationaux, de manuels pour l'enseignement-apprentissage du langage, de la lecture, des mathématiques et des sciences d'observation, ainsi que

des fascicules de conjugaison, de grammaire, d'orthographe et de calcul mental. Il en est de même pour les cahiers de graphisme et d'écriture.

Toutefois, il apparaît de toute évidence que la réussite de telles mesures ne peut faire l'économie de dispositions particulières qui permettent, avec un maximum de succès escompté, l'exécution d'un programme de redynamisation dans lequel s'est engagé le Ministère de l'Education Nationale. La réussite du projet passe en effet par :

- la formation de cadres d'éducation à l'élaboration et à l'évaluation des programmes ;

- la formation à la rédaction de manuels scolaires ;

- la mise à disposition de matériels et d'équipements indispensables au travail de rédaction (ordinateurs et photocopieurs) ;

- la mise en place d'un service d'imprimerie à l'IPN afin de reproduire et de diffuser, en quantité suffisante dans des délais raisonnables, les documents indispensables à la pertinence et à l'efficacité de l'enseignement, et utiles à l'information des partenaires de l'école que sont les parents ; tel est le cas, à titre d'exemple, du cahier de liaison.

Il paraît important de rappeler que si la réforme curriculaire est un impératif pour le système éducatif national, elle s'inscrit également dans le cadre d'une coopération sud-sud, et d'une réflexion élargie à tout l'espace francophone, en vue de l'harmonisation des stratégies et des programmes d'enseignement des systèmes éducatifs des pays d'Afrique et de l'Océan indien. C'est à ce titre que le Gabon a adhéré au projet ARCHES (Appui aux Recherches pour la Contextualisation et l'Harmonisation des Enseignements secondaires). Soutenu par la Coopération Française, ce projet intègre quatre disciplines majeures enseignées dans le second degré, qui sont : le français (HPF), les mathématiques (HPM), les sciences de la vie et de la terre (HPSVT), les sciences physiques et technologiques (HPSPT).

En outre, ce projet auquel le Gabon participe activement, répond pleinement aux préoccupations et aux orientations de la communauté éducative gabonaise, largement exprimées dans les actes des Etats Généraux de l'Education et de la Formation, tenus en 1981, et s'appuie sur des principes partagés par tous les partenaires de l'Ecole gabonaise ; car il s'agit de mettre l'élève véritablement en situation d'activité, d'assurer une réelle continuité entre les cycles, de mettre en œuvre des programmes raisonnables dans leurs contenus, et exigeants sur le plan de la formation scientifique.

Après validation par le comité scientifique et le séminaire organisé à cet effet, des fiches pédagogiques élaborées par le « chantier » alimentent une base de donnée interafricaine qui se charge de la mise à la disposition de tous les pays par CD-ROM ou sur un site Internet des produits du projet. Ce travail permet également de constituer dans chaque pays une équipe d'auteurs et peut servir de base à l'élaboration de manuels qui soient, par leurs contenus et leur approche pédagogique, utilisables dans tous les pays concernés par le projet, en vue entre autre, d'en minimiser substantiellement le coût de production.

Somme toute, on peut affirmer trois années après le début de sa mise en œuvre, que les résultats projet ARCHES semblent plutôt très encourageants : les programmes de Mathématiques sont effectivement harmonisés de la sixième à la terminale, même s'ils ne sont actuellement et applicables que jusqu'à la classe de seconde; une matrice de référence commune des programmes de lycée de Sciences Physiques a été adoptée et des fiches pédagogiques de contextualisation ont été produites, ainsi que des matériels de Science Physiques et de Technologie, de Sciences de la vie et de la Terre.

Par ailleurs, il apparaît opportun de souligner que dans le cadre de ces échanges, le Gabon a en charge l'harmonisation des programmes de Mathématiques pour l'enseignement technique et professionnel.

C- Comment ?

La mise en œuvre des réformes curriculaires a nécessité au niveau des domaines couverts l'adoption de stratégies variées tant dans leur conception, leur application, que dans leur évaluation. Aussi paraît-il nécessaire de les examiner par degré d'études.

Toutefois, cette partie ayant déjà fait l'objet d'une analyse détaillée pour ce qui est de l'enseignement secondaire, nous ne nous attacherons dans ce qui suit qu'à présenter la démarche adoptée pour le premier degré.

Ainsi, pour le primaire, il importe de mentionner que suite aux Etats Généraux, une commission du Ministère de l'Education Nationale composée de représentants de l'IPN ainsi que des membres du projet UNESCO/GABON a apporté des précisions quant aux finalités de l'enseignement primaire.

Cet ordre d'enseignement doit assurer :

- la formation d'une personne épanouie aux plans physique, moral, civique et intellectuel ;

- une formation ouverte aux sciences et aux techniques en tenant compte des expériences des technologies traditionnelles ;

- une formation qui favorise la justice sociale et le développement endogène ;

- une formation qui favorise l'identité culturelle en intégrant l'éducation artistique traditionnelle et en alliant l'enseignement aux réalités de l'environnement ;

- une complémentarité entre une formation théorique et ses applications manuelles et pratiques en vue de la transformation du milieu.

Certes, des difficultés à surmonter, et des problèmes à résoudre ont parfois été légion tout au long du processus de mise en place de la réforme. Mais cela ne rend que plus grand le mérite de l'Institut Pédagogique National qui, au cours de ces dernières années, a pu atteindre certains des objectifs fondamentaux, notamment :

- 1°- la production des manuels de mathématiques et de français pour le primaire ;
- 2°- la revalorisation de l'enseignement de l'éducation physique et sportive ; non seulement en lui reconnaissant le statut de discipline scolaire à part entière, mais également en repensant les programmes de son enseignement et en relevant son coefficient.
- 3°- la conception et la réalisation des manuels et des matériels pédagogiques dans les autres disciplines, pour le primaire et le secondaire ;
- 4°- le retour dans le concert des savoirs enseignés de l'éducation civique, aux fins de préparer l'enfant à la vie politique, économique et sociale de la société dans laquelle il se doit de jouer un rôle significatif.

En définitive, il est globalement à retenir que toutes ces initiatives, menées avec intelligence, ont permis l'adaptation et le changement imposés par le XXI^e siècle, aux fins d'assurer harmonieusement le développement économique et social du pays, grâce à un système éducatif cohérent et souple, parce que capable de contextualisation à tout moment.

CONCLUSION

La promulgation de la loi 16/66 portant organisation générale de l'enseignement en République Gabonaise, en ouvrant grandement les portes d'accès à l'instruction à tous a largement favorisé la lutte contre l'analphabétisme, et contribué, d'une part, à la formation des premières élites du pays, et d'autre part à l'intégration précoce de la femme dans le combat contre le sous-développement.

Dans le même temps, grâce à des efforts inlassables et à la détermination politique, une victoire éclatante a été remportée sur la discrimination sexiste en réalisant, dans un continent où il y a à peine une vingtaine d'années la femme était prédestinée aux tâches ménagères, une parité quasi parfaite entre les garçons et les filles scolarisés. On notera à cet effet qu'en 1997, le taux net de scolarisation des garçons était de 96,28%, et de 93,41% pour les filles.

On ne peut cependant s'empêcher de constater que cette démocratisation de l'éducation au lendemain de l'indépendance a eu pour conséquence négative, corollaire d'une scolarisation de masse, comme en témoignent des taux de scolarisation bruts de plus de 140%, un manque de fluidité et un rendement interne particulièrement faible du système éducatif.

A cela, malheureusement, s'ajoutent d'autres motifs de soucis et de préoccupations qui procèdent des forts taux d'abandons – plus de 30%-, des taux inquiétants de redoublement – 39,40%-, de l'insuffisance des manuels scolaires due à leur coût trop onéreux, de l'inadaptation des programmes d'enseignement et des finalités éducatives aux contextes social, économique, politique et géoculturel.

C'est pourquoi, sur ce tableau se dessine clairement les nombreux défis que nous aurons à relever au cours de la prochaine décennie ; des défis d'ordre structurel et institutionnel, dans le dessein d'asseoir une Education Nationale d'excellence, capable de juguler la pauvreté en adaptant la formation à l'offre d'emploi.

Aussi, est-ce pour améliorer la qualité de l'éducation qu'un plan de lutte contre le redoublement a été élaboré et mis en exécution en mars-avril 2001. Ainsi, une vaste enquête a été effectuée dans le primaire en vue d'évaluer les degrés d'acquisitions en lecture, en mathématiques et en culture générale des élèves des classes préparatoires et élémentaires. Par ailleurs, la distribution

gratuite des manuels par l'Etat, commencée depuis l'année dernière, est une des réponses appréciables au problème que nous évoquions plus haut.

Toutes ces initiatives, combinées à la réforme curriculaire réalisée par l'Institut Pédagogique National et au programme d'optimisation des moyens d'éducation, autorisent à espérer une amélioration significative des performances du système.

Mais l'oeuvre s'annonce de longue haleine et exige, pour cela, abandon d'habitudes acquises et passage d'une logique de contemplation à une logique d'action. C'est à cela que le département doit résolument s'atteler avec méthode, mesure et détermination, afin que les chances de succès dans cette tâche haletante d'éducation soient plus réalistes.

APERCU BIBLIOGRAPHIQUE

BANQUE MONDIALE : *Etude sur la pauvreté Gabon. Volume 2. 137P.*
Libreville – 1996.

CONFEMEN : - *Education de base. Vers une nouvelle école. 94p. Dakar 1999.*

- *Dynamique partenariale et qualité de l'éducation/formation*

E.P.T : *cadre d'Action pour l'Afrique subsaharienne. Dakar 2000. 22P.*

I.P.N. : - *Politique de Refondation curriculaire, processus de développement curriculaire, réalités locales et défis au XXIe siècle. Libreville octobre 2000. 21P*

- *Refonte Curriculaire. Libreville. Mars 2001. 14 p.*

M.E.N : - *l'Etat du système éducatif. N°1 . Libreville 1999. 20 p.*

- *Education Civique. Libreville 1994. 145 p.*

- *le projet « TURN-OVER ». Projet d'optimisation des moyens d'Education au Gabon. février 2001*

- *Plan national de lutte contre le redoublement. Libreville Mars-Avril 2001. 42 p.*

- *Plan de résorption du déficit en personnel du secteur éducation. Libreville. Juillet 2001. 29p.*

MINGAT ET SUCHAUT : *Politique éducative au Gabon. Libreville. Octobre 1999.*

UNESCO : *Forum mondial sur l'éducation. Dakar, Sénégal. Avril 2000.*

UNESCO –BIE : *Politiques éducatives et contenus d'enseignement dans les pays en développement. 15 p. Genève 2000.*

LISTE DES ACRONYMES

B.E.T : Brevet d'Etudes Techniques

B.E.P. : Brevet d'Etudes Professionnelle

B.E.P.C. : Brevet d'Etudes du Premier Cycle

C.D.I. : Centre de Documentation et d'Information

C.A.P. : Certificat d'Aptitude Professionnelle

CAPES : Certificat d'aptitude à l'Enseignement Secondaire

C.E.P. : Certificat d'Etudes Primaires

D.E.1. : Direction des Enseignements du Premier Degré

D.E.2 : Direction des Enseignements du Second Degré

D.E.T.P. : Direction de l'Enseignement Technique et Professionnel

D.G.E.P. : Direction Générale des enseignements et de la Pédagogie

D.E.P.P. : Direction des Enseignements du Pré-Primaire

D.P.P.I. : Direction de la programmation, de la planification des investissements

I.D.H. : Indice de développement Humain

I.G.E.N. : Inspection Générale de l'Enseignement Nationale

I.P.N. : Institut Pédagogique National

E .N.S. : Ecole Normale Supérieure

E.N.S.E.T. : Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique

E .N.I. : Ecole Normale d'Instituteurs

E.M.P. : Education en Matière de Population

FESENA : Fédération des Syndicats de l'Education Nationale

P.L.B. : Produit Intérieur Brut

SAEG : Syndicat des Enseignements du Gabon

S.E.N.A. : Syndicat de l'Education Nationale

S.G. : Secrétariat Général

LISTE DES EXPERTS

COORDINATION GÉNÉRALE

M. BOUNA Sidoine :	SG MEN
M. BOUYOU Jean -Marie Vianney :	SG UNESCO
Mme MBENG Bernadette :	SGA MEN

COMITÉ DE RÉDACTION

M. DIARRA Adama Moussa :	C.T. MEN
M. LECKOGO-ECKUNDA Saint Thomas Tholeck :	DE1

MEMBRES.

Mme OWONO-NGUEMA Marie Louise :	CT MEN
Mme MÉBALÉ Léontine :	IGEN
M. MBOUMI Michel :	DGEP
M. MINKO-MBA Josué :	DGAGAFE
Mme KWENZI-MIKALA Rufine Sophie :	DEPP
Mme NKIE Catherine :	DIPEN
Mme OYÉ Florence :	DPPI
M. OBAME Régis :	Chargé d'Études DPPI